

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 11 JUIN 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 mai 2020.  
Lecture faite en début de séance des délégations de pouvoirs au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer une gratification, au stagiaire du service culturel, égale à 15% du plafond horaire de la Sécurité sociale, dit que toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité, autorise Le Maire ou à un adjoint à signer tous les documents nécessaires à cet effet et dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les personnes suivantes à la commission communale des impôts directs : COMMISSAIRES TITULAIRES : Sylvie PELLETIER, Yanic JOBET, Elisabeth TARDIF, Claudine STALMACH, Jacques MOTTIN et Luis PENA. COMMISSAIRES SUPPLÉANTS : Frédérique COUSIN, Philippe CHAVANNEAU, Isabelle LEDOUX, Jean-Jacques CHARPENTIER, Claudia TREUTLEIN et Karine TARDIF.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir l'ensemble de la tarification habituelle, du camping, pour la saison 2020 et que deux emplois saisonniers sont prévus du lundi au dimanche selon les horaires suivants :  
7h30 - 11h00 & 15h30 - 20h30 à l'indice brut 350 majoré 327.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de continuer à adhérer au dispositif du FUL et du FAJ à hauteur des contributions fixées par habitant et autorise le Maire ou un adjoint à signer la convention à intervenir entre la commune de Bellegarde et le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Monsieur Vincent BOURGOIN, pour la Maîtrise d'œuvre des Logements Allée Louis Antoine de Pardailhan, pour un montant HT de 13 500 € et autorise le Maire ou un adjoint à signer tous les documents afférents à ce dossier.